Image not found or type unknown

Mandat d'entremise , refus de vente

Par **Paul33333**, le **28/03/2019** à **10:13**

Un agent imobilier et une annonce sur internet pour vendre une maison à un prix donné.

Un client se présente, visite le bien et s'engage sur un prix un peu supérieur au prix proposé.

L'agent immobilier fait savoir peu après que le vendeur estimant qu'il pourrait vendre son bien plus cher refuse alors de vendre au prix de l'annonce.

L'agent immobilier indique qu'étant titulaire d'un mandat d'entremise, le vendeur est dans son droit!

Alors pourquoi mettre une annonce avec un prix fixé?Qui a tort?

Merci de nous éclairer.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés